RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 12002

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 22 SEP. 2020
Numéro : 12002

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 08 JUIN 2020

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, soit un bénéfice net comptable de 7.063.650,70 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur est ainsi porté à la somme de 48.762.777,66 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2016	1.32 €	1.32 €	/
2017	/	/	/
2018	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

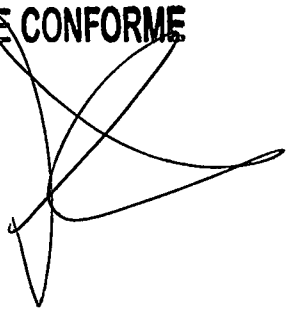
POUR COPIE CONFORME

CARMA S.A

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

POUR COPIE CONFORME



PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly sur Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO, CS 60 055
92 066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
CARMA S.A
6, RUE DU MARQUIS DE RAIES
91008 EVRY CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 138M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 8 – provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus

Les principaux risques identifiés portent sur :

- Une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- L'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et MRH.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- L'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres ;
- Il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique ;
- La fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables ;
- L'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Les travaux réalisés ont consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ;

- Mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer ;
- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches ;
- Réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs ;
- Effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables ;
- Valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées ;
- Procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARMA S.A par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 7 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était, dans la 17ème année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 18ème année de leur mission sans interruption dont respectivement 17 et 18 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont

fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2020

PricewaterhouseCoopers Audit S.A.

2020.05.15
09:23:33
+02'00'

Gérard Courrèges

Fait à Paris La Défense, le 15 mai 2020

KPMG S.A.

Regis Tribout
Signature numérique de Regis Tribout
Date : 2020.05.15 09:55:31 +02'00'

Régis Tribout

Bilan Actif (en euros)	31/12/2019 Brut	Amort ou prov	Net	31/12/2018
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			-	-
Actifs incorporels	**16 863 898**	**5 187 685**	**9 374 083**	**11 676 212**
Placements :	**260 624 179**	-	**260 624 179**	**260 508 606**
Terrains et constructions	14 868 754	-	14 868 754	14 868 754
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	10 706 366	-	10 706 366	10 706 366
Autres placements	234 762 261	-	234 762 261	234 646 688
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	286 797	-	286 797	286 797
Placements représantant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :			**59 172 789**	**54 681 947**
Provisions pour primes non acquises			779 520	779 520
Provisions d'assurance-vie			-	-
Provisions pour sinistres (vie)			-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)			58 393 269	53 902 427
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)			-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)			-	-
Provisions d'égalisation			-	-
Autres provisions techniques (vie)			-	-
Autres provisions techniques (non-vie)			-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte			-	-
Créances :	**13 672 122**	-	**13 672 122**	**11 186 557**
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	8 681 943	-	8 681 943	7 832 783
Primes acquises non émises	*3 992 669*	-	*3 992 669*	*3 708 175*
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*4 689 274*	-	*4 689 274*	*4 124 608*
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	0
Autres créances :	4 990 179	-	4 990 179	3 353 774
Personnel	*14 050*	-	*14 050*	*3 182*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*2 373 656*	-	*2 373 656*	*138 386*
Débiteurs divers	*2 602 474*	-	*2 602 474*	*3 212 206*
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Autres actifs :	**968 006**	-	**968 006**	**1 146 347**
Actifs corporels d'exploitation	1 486 270	339 923	968 006	1 146 347
Comptes courants et caisse	-	-	-	0
Actions propres	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif :	**21 026 998**	-	**21 026 998**	**23 045 127**
Intérêts et loyers acquis non échus	1 881 090	-	1 881 090	2 282 470
Frais d'acquisition reportés	17 509 507	-	17 509 507	18 634 924
Autres comptes de régularisation	1 636 401	-	1 636 401	2 127 733
Différence de conversion	-	-	-	-
Total de l'Actif			**364 838 178**	**362 244 795**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Bilan Passif (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres :	**111 460 445**	**104 396 878**
Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	23 270 000	23 270 000
Primes liées au capital social	23 987 906	23 987 906
Réserves de réévaluation	-	-
Autres réserves	15 439 761	15 439 845
Report à nouveau	41 699 127	36 166 131
Résultat de l'exercice	7 063 651	5 532 996
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes :	**202 141 470**	**207 455 620**
Provisions pour primes non acquises	48 870 547	51 909 405
Provisions d'assurance-vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)	137 850 513	141 716 326
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions pour égalisation	19 000	611 252
Autres provisions techniques (vie)	-	-
Autres provisions techniques (non-vie)	15 401 410	13 218 636
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Provisions pour risques et charges	**4 822 123**	**3 951 265**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
Autres dettes :	**42 891 402**	**42 840 752**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 980 137	8 246 871
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 268 889	2 160 151
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4 521 999	1 792 849
Autres dettes :	25 120 377	30 640 880
Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*8 882 481*	*8 806 267*
Personnel	*1 161 705*	*1 601 055*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*6 262 071*	*8 233 352*
Créanciers divers	*8 814 120*	*12 000 206*
Comptes de régularisation - Passif	**3 522 738**	**3 600 281**
Différence de conversion	-	-
Total du passif	**364 838 178**	**362 244 795**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Compte technique de l'assurance non-vie (en euros)	2019 Opérations Brutes	2019 Cessions et Rétrocessions	2019 Opérations Nettes	2018 Opérations Nettes
Primes acquises :	201 665 915	16 152 304	185 513 611	183 761 445
Primes	*198 627 058*	*16 152 304*	*182 474 754*	*183 149 100*
Variation des primes non acquises	*-3 038 858*	*0*	*-3 038 858*	*-612 345*
Produit des placements alloués			4 067 790	2 629 184
Autres produits techniques			379 855	1 628 844
Charges des sinistres :	98 693 546	10 413 098	88 280 448	79 762 081
Prestations et frais payés	*102 559 359*	*5 922 255*	*96 637 103*	*92 582 005*
Charges des provisions pour sinistres	*-3 865 813*	*4 490 843*	*-8 356 656*	*-12 819 923*
Charges des autres provisions techniques	1 590 521	-	1 590 521	-166 472
Participations aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration :			91 624 299	95 976 738
Frais d'acquisition			*78 866 119*	*81 730 257*
Frais d'administration			*13 116 231*	*14 649 938*
Commissions reçues des réassureurs			*358 052*	*403 457*
Autres charges techniques			5 857	16 651
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie			**8 460 132**	**12 430 475**

CARMA S.A. - Comptes sociaux

Compte non technique de l'assurance non-vie (en euros)	Opérations 31/12/2019	Opérations 31/12/2018
Résultat technique de l'assurance non-vie	8 460 132	12 430 475
Résultat technique de l'assurance vie	-	-
Produits des placements :	8 597 439	6 253 219
Revenus des placements	*6 001 383*	*6 124 572*
Autres produits des placements	*148 588*	*127 508*
Profits provenant de la réalisation des placements	*2 447 468*	*1 138*
Produits des placements alloués	-	-
Charges des placements :	1 358 341	1 827 400
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	*443 246*	*796 665*
Autres charges des placements	*796 326*	*856 199*
Pertes provenant de la réalisation des placements	*118 769*	-
Produits des placements transférés	4 067 790	2 629 184
Autres produits non techniques	81 507	79 579
Autres charges non techniques	-	-
Résultat exceptionnel :	-603 560	-466 827
Produits exceptionnels	*149 006*	*7 076*
Charges exceptionnelles	*752 566*	*473 903*
Participation des salariés	4 116	-7 473
Impôt sur les bénéfices	4 041 619	8 314 339
Résultat de l'exercice	**7 063 651**	**5 532 996**

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

AU 31/12/2019

SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice
Evénements postérieurs à la clôture des comptes

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES
Note n°1 – Référentiel réglementaire
Note n°2 – Actifs incorporels
Note n°3 – Placements
Note n°4 – Titres de participations
Note n°5 – Créances
Note n°6 – Autres postes de l'actif
Note n°7 – Frais d'acquisition reportés
Note n°8 – Provisions techniques
Note n°9 – Provisions pour risques et charges
Note n°10 – Réassurance
Note n°11 – Produits et charges
Note n°12 – Hors bilan
Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN
Note n°14 – Actifs immobilisés
Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice
Note n°16 – Etat récapitulatif des placements
Note n°17 – Filiales et participations
Note n°18 – Echéances des créances et des dettes
Note n°19 – Provisions pour risques et charges
Note n°20 – Evolution de la sinistralité
Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif
Note n°22 – Variations des fonds propres
Note n°23 – Engagements donnés et reçus
Note n°24 – Actionnariat

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
Note n°25 – Compte de résultat technique non vie
Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes
Note n°27 – Evolutions des provisions techniques
Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement
Note n°29 – Personnel
Note n°30 – Ventilation des commissions
Note n°31 – Charges et Produits exceptionnels
Note n°32 – Charges non techniques
Note n°33 – Participation et Charges d'impôts

AUTRES INFORMATIONS
Note n°34 – Consolidation des comptes
Note n°35 – Honoraires des commissaires aux comptes

Faits marquants

Activité

Les primes acquises Carma 2019 sont en progression de 1,0 % comparé à l'an passé, avec :

- une progression de 3,2 % vs N-1 des primes acquises de l'activité IARD (assurance Auto, habitation et assurance de personne) avec la dynamique soutenue de l'activité à distance et la baisse de l'attrition,
- une évolution de +1,1 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers, avec la poursuite du développement des assurances en inclusion et en option de la Carte Pass Carrefour Banque,
- une progression de 5,8 % des primes acquises des garanties d'assurance affinitaires Retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances remplacement (Casse et vol, panne), scolaire et chien-chat,
- une baisse de - 5,7 % des primes acquises des garanties de protection individuelle avec la mise en run-off de la majorité de nos gammes de produit.

La mise en place d'un dispositif de mise en relation sur l'activité IARD dans le cadre du lancement du « pôle services » en hypermarché :

- développement d'une application tablette pour les conseillers services financiers et « pôle services » permettant d'enregistrer les demandes de mise en relation,
- mise en place de rappel client, soit immédiat, soit sur rendez-vous, au choix du client par le call center Lybernet sur demande de :
 - mise en relation - prise de rendez-vous : pour souscription d'une assurance auto, habitation, chien-chat, scolaire ou multi-nomade (coordonnées clients + créneaux souhaités de rappel),
 - mise en relation avec tarification express : envoi d'un e-mail au client avec estimation tarifaire et un lien vers une prise de rendez-vous téléphonique ,
 - mise en relation - service après-vente.

Accord avec l'administration fiscale sur le contrôle fiscal de Carma concernant les exercices 2014 et 2015.

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Les états financiers du Groupe Carma ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du 1er trimestre 2020 et le Groupe Carma s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. Le Groupe Carma, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures

annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact économique éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 du Groupe Carma, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Note n°1 - Référentiel réglementaire

Les comptes de l'exercice 2019 de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

Note n°2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans en fonction de l'importance des nouvelles applications dans le système d'information et de leur durée d'utilisation.
Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Des frais d'établissement, amortis en totalité, figurent à l'actif du bilan pour une valeur brute de 942 K€ au 31-12-2019 : ils concernent les frais afférents aux locaux situés à Angers.

Note n°3 – Placements

Placements immobiliers :

Les parts détenues dans des sociétés immobilières sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.
La valeur liquidative est communiquée par le gestionnaire du fond concerné et sert à la valorisation de ces actifs dans les comptes de la société.
En cas de dépréciation, une provision pour dépréciation durable est comptabilisée sous les mêmes critères que les autres placements.

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation :

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ces placements sont évalués à chaque clôture annuelle selon la valeur nette comptable.

Autres placements :

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement / livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Une provision pour dépréciation

est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).
En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour ou à la valeur vénale.
Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés au prorata temporis dans les comptes de régularisation à l'actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les dépréciations pouvant être constituées sont de différentes natures :
- La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie.

- La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins - value latente au-delà de -20% sur une durée inférieure à six mois* précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en - deçà des -20% n'est pas envisagé à court terme.

- La troisième est la provision pour risque d'exigibilité qui est constatée lorsque la valeur nette comptable des placements non amortissables est supérieure à leur valeur globale comme prévu par l'article R. 332-20 du code des assurances.

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2019 du fait de l'absence de risque avéré.

Les placements alloués au résultat technique résultent de l'application d'un prorata aux produits des placements calculé à partir provisions techniques nettes de réassurance rapporté à la somme des capitaux propres et provisions techniques nettes de réassurance.

Note n°4 – Titres de participations

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'évaluation de ces titres non cotés de filiales détenues à 99,99% ou plus est déterminée selon une quote-part de situation nette.

Note n°5 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque des éléments probant une perte probable sont présents à la clôture des comptes.

Note n°6 – Autres postes de l'actif

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les charges constatées d'avance, comptabilisées au prorata temporis, sont composées de frais généraux (contrats de maintenance dont l'échéance se situe sur l'exercice suivant) ainsi que de frais de gestion.

Note n°7 – Frais d'acquisition reportés

Les entreprises pratiquant les opérations mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 310-1 du code des assurances inscrivent à l'actif du bilan la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. La période d'imputation des frais d'acquisition ne peut s'étendre au-delà de la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non reconduction ni, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance de prime. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du code des assurances est prise en compte pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition. Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises ; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure ; il est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices ; il est amorti en totalité en cas de résiliation anticipée, d'annulation ou de transfert du contrat. La fraction non imputable à l'exercice des commissions des réassureurs est également inscrite au bilan; le montant reporté est calculé et repris en compte de résultat selon les mêmes méthodes que celles retenues pour les frais d'acquisition des affaires brutes correspondantes.

Le montant des frais d'acquisition reportés s'élève au 31-12-2019 à 17 510 K€.

Note n°8 – Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).

Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie). Le montant de cette provision nette de recours au 31-12-2019 s'élève à 137 851 K€.

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques.

Le calcul effectué pour l'assurance automobile et multirisques habitation (hors responsabilité civile lourde et incendies habitation) de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide Chain Ladder basés majoritairement sur les triangles de règlements.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde ainsi que pour les incendies multirisques habitation, la charge à l'ultime est déterminée par une méthode de re-échantillonnage avec comme source de données l'historique de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont presque généralement évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO : depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en incorporant le taux de revalorisation légal de 2.25%.

Une méthode de Chain Ladder est appliquée pour les catastrophes naturelles aux triangles de règlements et de charge.

Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, le protection juridique et la santé.

La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents,

assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder appliquée aux triangles de règlements annuels ou trimestriels (ou à défaut une de ses variantes : London Chain, deVylder, Taylor) pour le calcul de la provision de chaque produit.

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporel».

CARMA a ainsi constitué une provision pour faire face aux fluctuations de sinistralité des assurances protection accident

Le montant de cette provision au 31-12-2019 s'élève à 19 K€.

Son Calcul est basé sur l'Article 39 quinquies GB du code général des impôts à savoir :

- La dotation annuelle de la provision est limitée à 75 % du bénéfice technique du contrat ou de l'ensemble de contrats concernés, net de cessions en réassurance,
- Le montant total atteint par la provision ne peut, pour chaque exercice, excéder, par rapport au montant des primes ou cotisations afférentes aux contrats concernés, nettes d'annulations et de cessions en réassurance, acquises au cours de l'exercice : 23 % pour un effectif d'au moins 500 000 assurés, 33 % pour un effectif de 100 000 assurés, 87 % pour un effectif de 20 000 assurés et 100 % pour un effectif de 10 000 assurés au plus. Lorsque l'effectif concerné est compris entre deux des nombres représentant l'effectif mentionné à la phrase précédente, le taux est déterminé en fonction de l'effectif selon des modalités fixées par le décret en Conseil d'Etat.

La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»

Une provision mathématique pour les dossiers en rente a été constituée pour un montant de 15 249 K€.

Cette provision est calculée, pour la rente d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%. Le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois augmenté de 0.1pts soit 0,39% (au 31-12-2019).

La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»

Une provision pour risques croissants a été constituée au 31-12-2019 et le montant de cette provision s'élève à 152 K€.

La PRC, qui concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»

Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

Aucune provision pour risques en cours n'a été constituée au 31-12-2019.

Note n°9 – Provisions pour risques et charges

La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers, à savoir les dépenses qui n'auraient pas été engendrées en l'absence de cette obligation.

Une provision pour départ à la retraite est présente dans les comptes de la société pour un montant de 1 347 K€. L'obligation de la société au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe.

Une provision pour rémunération variable des salariés (charges sociales incluses) est constatée au 31-12-2019 pour un montant de 690 K.

La provision pour risque fiscal de 2 785 K€ constituée au 31-12-2018 n'a pas fait l'objet d'une réévaluation sur l'exercice 2019.

Note n°10 – Réassurance

L'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 indique qu'en ce qui concerne les acceptations en réassurance, les entreprises enregistrent immédiatement en comptabilité tous les éléments reçus de leurs cédantes. En l'absence d'informations suffisantes, elles estiment les

comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ouverture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes, ou elles compensent provisoirement les soldes de tous les comptes incomplets d'un même exercice par une écriture d'attente qui sera contrepassée à l'ouverture de l'exercice suivant. En tout état de cause et quel que soit le mode de comptabilisation retenu, lorsque le réassureur connaît l'existence d'une perte, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Note n°11 – Produits et charges

Primes et accessoires émis

Le poste Primes et accessoires émis correspond aux primes émises de l'exercice ainsi que des frais accessoires – principalement des frais d'échéance. Ces éléments sont comptabilisés pour leur montant net de taxes.

Charges de sinistre

Les charges de sinistres incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit, les commissions versées au titre de la gestion des sinistres et les frais de contentieux liés aux sinistres.

Produits non techniques

Ce poste contient les frais de fonctionnement de la filiale exerçant une activité de Courtage.

Produits et charges exceptionnels

Ces postes enregistrent les opérations d'assurance qui ne peuvent être comptabilisées dans les autres rubriques comptables, notamment les opérations liées aux assurés qui ne peuvent s'assujettir à des annulations de primes, ainsi que les éléments dont la nature ne rentre pas dans l'exploitation courante comme la provision pour investissement.

Règle d'allocation des produits financiers

Le résultat de la gestion des placements financiers est ventilé en deux parties :

- Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des opérations techniques,
- Les produits générés par les capitaux propres et qui sont placés dans la partie des opérations non techniques.

Règle d'affectation des charges par destination

L'enregistrement initial des charges est effectué par nature aux comptes de la classe 9. Les comptes de la classe 9 sont soldés par enregistrement des charges aux comptes par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination; lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition revue périodiquement.
Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Les principales clefs sont les suivantes :

Types de Charges	Sinistres	Acquisition	Administration	Autres ch. non technique	Frais internes de gestion
Frais généraux	20%	50%	30%		
Frais de personnel	15%	40%	35%	5%	5%

Note n°12 – Hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'a été donné au cours de l'exercice 2019.

Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du nouveau plan comptable, les comptes de l'exercice 2019 ont été arrêtés suivant les règles en vigueur dans la profession et en conformité avec le Code des Assurances et le règlement ANC n°2015-11.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

Note n°14 – Actifs immobilisés (en K €)

Immobilisations brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**16 864**		**356**		**16 508**
Actifs corporels d'exploitation	**1 487**	**20**	**42**		**1 465**
Dont dépôts et cautionnements	37	0	0	0	37
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**18 351**	**20**	**398**		**17 973**

Amortissements et dépréciations

	Amortissement à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Amortissement à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**5 188**	**1 946**	**0**		**7 134**
- amortissements	5 188	1 946	0		7 134
- dépréciations	0	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	**340**	**195**	**38**	**0**	**497**
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépôts et cautionnements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**5 528**	**2 141**	**38**		**7 631**

Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice (en K €)

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements *	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan	Valeur de réalisation
Placements immobiliers dans l'OCDE	14 869	0	0	0	14 869	14 869	15 283
Obligations dans l'OCDE	209 335	6 044	37 338	0	178 041	178 041	185 094
Actions dans l'OCDE	10 707	0	0	0	10 707	10 707	13 879
OPCVM dans l'OCDE	25 311	82 076	50 666	0	56 721	56 721	56 963
TOTAL	**260 222**	**88 120**	**88 004**	**0**	**260 338**	**260 338**	**271 219**
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-9	209 335	0	37 338	0	178 041	178 041	185 094
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-10	50 887	88 120	50 666	0	82 297	82 297	86 125
TOTAL	**260 222**	**88120**	**88 004**	**0**	**260 338**	**260 338**	**271 219**

Note n°16 – Etat récapitulatif des placements

CARMA 1092 04 02

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS VU AU 31/12/2019 (en milliers d'euros)

Code ISIN	ECHEANCE	TITRES	NOMINAL	TAUX	Valeur brute	amort.	VALEUR DE REALISATION	+/- VALUE	valeur de rembt
QS0007971482		ACCIMMO PIERRE			2 232,2	0,0	2 421,5	189,3	0,0
FR0013084423		RES.PR.FD 1 SI.2D			2 912,6	0,0	2 901,1	-11,5	0,0
FR0012801520		HEALT.PR.FD 2SPP2D			3 000,0	0,0	3 119,0	119,0	0,0
QS0007972159		OPUS REAL			3 998,4	0,0	3 641,4	-357,0	0,0
QS0007971680		ACCES VALEUR PIERRE			2 725,5	0,0	3 200,1	474,6	0,0
Placements immobiliers dans l'OCDE*					14 868,7	0,0	15 283,1	414,4	0,0
AT0000A0DXC2	2026-03-15	AUTRI4.85%15MAR26	100	4,850%	109,8	-5,1	131,9	27,2	100,0
BE6265141083	2021-09-30	ANH-BUSCH 1,95%21	220	1,950%	228,1	-5,1	228,6	5,6	220,0
DE000A2YNZY4	2034-08-08	DAIMLER 1,125%34	2 000	1,125%	1 962,8	0,2	1 940,6	-22,4	2 000,0
ES00000126C0	2020-01-31	ESPAGNE 1,40%0120	850	1,400%	882,6	-32,0	851,4	0,8	850,0
ES00000127H7	2020-07-30	ESPAGNE 1,15%0720	500	1,150%	512,7	-10,9	504,7	2,8	500,0
EU000A1G4DN5	2022-04-04	UNION EUROPEENNE	5 000	2,750%	5 435,0	-324,5	5 361,8	251,2	5 000,0
EU000A1GVVF8	2026-09-04	UNION EUROPEENNE	3 000	3,000%	3 127,8	-57,0	3 627,6	556,8	3 000,0
FR0000571150	2025-10-25	OAT6%25OCT25	425	6,000%	472,4	-10,0	581,0	118,5	425,0
FR0010466938	2023-10-25	OAT4,25%25OCT23	100	4,250%	114,5	-4,4	118,3	8,2	100,0
FR0010895987	2020-05-10	ADP	1 850	3,886%	1 881,4	-30,3	1 888,4	37,3	1 850,0
FR0010918490	2021-01-06	VEOLIA ENVIRT	2 500	4,247%	2 618,7	-105,0	2 614,4	100,7	2 500,0
FR0010949651	2020-10-25	OAT	5 000	2,500%	5 286,5	-256,2	5 127,8	97,4	5 000,0
FR0010949651	2020-10-25	OAT2.50%25OCT20	850	2,500%	897,0	-33,5	871,7	8,2	850,0
FR0010951806	2022-10-21	SAGESS	2 000	3,125%	2 150,0	-103,4	2 194,4	147,8	2 000,0
FR0010967216	2020-11-23	DANONE	2 000	3,600%	2 000,0	0,0	2 070,4	70,4	2 000,0
FR0011001098	2021-02-03	RTE EDF	2 000	4,125%	2 006,7	-5,9	2 096,7	95,9	2 000,0
FR0011048966	2021-05-17	SUEZ 4,078%170521	200	4,078%	242,5	0,0	211,9	-30,6	200,0
FR0011059088	2021-10-25	OAT3.25%25OCT2021	5 500	3,250%	5 790,5	-9,4	5 888,9	107,8	5 500,0
FR0011059088	2021-10-25	OAT3.25%25OCT2021	100	3,250%	115,3	-229,5	107,1	221,3	100,0
FR0011140912	2022-02-15	ADP	3 200	3,875%	3 280,0	-61,4	3 471,4	252,7	3 200,0
FR0011182641	2022-01-18	EDF	2 500	3,875%	2 825,0	-246,7	2 704,4	126,1	2 500,0
FR0011196856	2022-04-25	OAT3%25APR2022	100	3,000%	99,1	0,7	108,4	8,6	100,0
FR0011225127	2020-03-30	VINCI	1 500	3,375%	1 503,7	-3,8	1 513,4	13,5	1 500,0
FR0011234921	2022-04-19	LEGRAND	1 000	3,375%	1 010,5	-7,9	1 079,4	76,8	1 000,0
FR0011317783	2027-10-25	OAT2.75%25OCT27	1 000	2,750%	1 009,9	7,1	1 223,7	206,7	1 000,0
FR0011319227	2022-04-25	OSEO_BPI	5 000	2,375%	5 049,0	-36,2	5 321,3	308,5	5 000,0
FR0011333186	2022-10-25	CADES	2 500	2,500%	2 577,5	-53,9	2 707,0	183,4	2 500,0
FR0011337880	2022-10-25	OAT	8 500	2,250%	8 515,1	-11,8	9 180,4	677,1	8 500,0
FR0011337880	2022-10-25	OAT2.25%25OCT22	2 040	2,250%	2 115,0	-29,4	2 203,3	117,6	2 040,0
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQUIDE	8 000	2,125%	8 127,4	-100,5	8 335,2	308,3	8 000,0
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQ 2,125%1021	200	2,125%	221,6	0,0	208,4	-13,2	200,0
FR0011388339	2025-01-17	CRH	2 000	2,400%	1 987,0	7,0	2 255,2	261,2	2 000,0
FR0011417591	2025-10-25	OSEO_BPI	3 000	2,750%	3 166,5	-83,0	3 481,1	397,6	3 000,0
FR0011462746	2023-04-05	UNEDIC	3 000	2,250%	3 020,1	-13,2	3 253,5	246,6	3 000,0
FR0011486067	2023-05-25	OAT	4 000	1,750%	4 383,2	-224,6	4 292,0	133,4	4 000,0
FR0011486067	2023-05-25	OAT1.75%25MAY2023	1 100	1,750%	1 063,6	11,0	1 185,9	111,3	1 100,0
FR0011561000	2021-09-06	SCHNEID2.50%6SEP21	200	2,500%	223,9	0,0	209,0	-15,0	200,0
FR0011565555	2023-09-12	RTE EDF	4 000	2,875%	4 020,7	-12,5	4 428,0	419,8	4 000,0
FR0011619436	2024-05-25	OAT	3 000	2,250%	3 291,0	-155,2	3 341,7	205,9	3 000,0
FR0011625433	2023-11-14	SANOFI	4 800	2,500%	5 201,4	-222,0	5 258,6	279,2	4 800,0
FR0011755156	2024-05-25	UNEDI2.375%25MAY24	400	2,375%	399,3	-3,3	446,0	49,9	400,0
FR0011798115	2020-06-22	PRICARD2.0%22JUN20	100	2,000%	105,1	-4,4	101,2	0,4	100,0
FR0011842913	2024-04-09	ESSILOR	1 200	2,375%	1 218,0	-9,9	1 315,7	107,6	1 200,0
FR0011883966	2030-05-25	OAT2.50%25MAY2030	300	2,500%	300,2	-3,2	373,4	76,4	300,0
FR0011962398	2024-11-25	OAT	4 500	1,750%	5 078,6	2,7	4 970,0	-111,2	4 500,0
FR0011962398	2024-11-25	OAT1.75%NOV2024	600	1,750%	602,1	-259,4	662,7	320,0	600,0
FR0012143451	2022-10-25	UNEDIC0.875%OCT22	500	0,875%	515,9	-8,5	517,2	9,9	500,0
FR0012146801	2026-09-10	SANOFI AVENTIS	3 500	1,750%	3 524,5	-10,1	3 889,4	375,0	3 500,0
FR0012159812	2024-11-25	CADES	2 000	1,375%	1 997,6	1,2	2 158,8	160,0	2 000,0
FR0012206993	2025-04-07	ADP	1 500	1,500%	1 495,5	2,1	1 610,6	112,9	1 500,0

FR0012384667	2024-12-16	PUBLICIS	2 500	1,625%	2 505,0	-2,4	2 623,0	120,4	2 500,0
FR0012452191	2025-01-20	ARKEMA	2 000	1,500%	1 994,0	2,8	2 130,3	133,5	2 000,0
FR0012602761	2026-03-13	ENGIE	2 000	1,000%	1 996,0	1,7	2 105,8	108,1	2 000,0
FR0012766889	2025-06-03	AIR LIQUIDE	2 000	1,250%	2 006,0	-2,7	2 139,0	135,7	2 000,0
FR0012861821	2023-07-24	A D P	2 000	1,500%	2 026,8	-14,4	2 104,2	91,8	2 000,0
FR0012942647	2022-09-14	ICADE	2 500	1,875%	2 512,5	-7,6	2 619,5	114,6	2 500,0
FR0012967461	2023-09-18	CARMILA	3 000	2,375%	3 026,9	-13,8	3 210,3	197,2	3 000,0
FR0012968337	2020-11-25	OAT0.25%25NOV20	400	0,250%	401,5	-1,0	403,1	2,6	400,0
FR0012969038	2025-09-22	SANOFI	1 500	1,500%	1 482,8	7,0	1 627,4	137,6	1 500,0
FR0013044294	2021-11-04	UNEDIC0.30%4NOV21	100	0,300%	99,9	0,0	101,3	1,4	100,0
FR0013060209	2025-11-27	RTE EDF	3 000	1,625%	3 019,5	-7,7	3 242,3	230,4	3 000,0
FR0013073277	2027-12-16	LEGRAND SA	2 000	1,875%	2 005,0	-1,6	2 212,3	208,9	2 000,0
FR0013109006	2020-11-25	CADES0.05%25NOV20	100	0,050%	99,7	0,2	100,4	0,5	100,0
FR0013121753	2026-02-19	KLEPIERRE	2 000	1,875%	2 040,4	-14,8	2 179,7	154,1	2 000,0
FR0013131877	2026-05-25	OAT0.5%25MAY26	410	0,500%	410,4	0,4	428,7	17,9	410,0
FR0013142536	2026-03-30	CARMILA	4 000	2,375%	4 175,5	-72,5	4 307,6	204,6	4 000,0
FR0013165677	2026-05-10	KERING	2 500	1,250%	2 491,0	3,1	2 662,4	168,3	2 500,0
FR0013181906	2026-06-10	ICADE	3 000	1,750%	3 202,5	-66,4	3 214,8	78,7	3 000,0
IE00BJ38CQ36	2022-03-15	IRELAND 0,8%150322	200	0,800%	205,0	-3,4	205,6	4,0	200,0
NL0000102234	2037-01-15	NEDER4%15JAN37	100	4,000%	102,1	-2,5	163,9	64,4	100,0
XS0496481200	2020-03-23	RBS 5,5%230320	170	5,500%	210,3	0,0	172,3	-38,0	170,0
XS0499243300	2020-04-09	CARREF.INDX RTG20	200	4,000%	229,9	-27,8	202,4	0,3	200,0
XS0543354236	2020-09-21	KPN 3.75%21SEP20	150	3,750%	174,3	0,0	154,3	-20,0	150,0
XS0548803757	2020-10-22	BFCM4%22OCT2020	150	4,000%	174,7	0,0	154,8	-19,8	150,0
XS0562852375	2020-11-25	BNPP3.75%25NOV20	50	3,750%	48,3	1,3	51,8	2,3	50,0
XS0811554962	2020-08-04	HEINEKEN 2,125%20	200	2,125%	216,4	0,0	202,9	-13,6	200,0
XS0827999318	2023-03-01	ORANGE	2 500	2,500%	2 723,5	-122,2	2 700,4	99,1	2 500,0
XS0830194501	2023-03-15	TOTAL	3 000	2,125%	2 983,5	10,9	3 217,1	222,6	3 000,0
XS0873793375	2020-01-14	VW INTL FINAN 2%20	200	2,000%	214,0	-13,9	200,2	0,1	200,0
XS0906792105	2021-03-19	THALES	2 900	2,250%	2 924,6	-20,8	2 985,0	81,1	2 900,0
XS0942388462	2023-06-12	UNIBAIL	3 500	2,500%	3 822,0	-169,1	3 791,4	138,5	3 500,0
XS0972513633	2021-02-15	AFD2.125%15FEB21	500	2,125%	551,0	0,0	513,9	-37,1	500,0
XS0994990280	2021-11-19	TOTAL	2 000	2,125%	2 015,0	-11,2	2 088,7	84,9	2 000,0
XS1014704586	2021-01-13	BNP PARIBAS	1 300	2,250%	1 294,9	4,3	1 333,8	34,6	1 300,0
XS1014773128	2021-01-14	BNG 1,875%140121	60	1,875%	61,5	-1,3	61,4	1,2	60,0
XS1023268573	2021-01-25	BAYER 1,875%250121	180	1,875%	194,7	-11,6	183,1	0,0	180,0
XS1050846507	2024-04-02	AIRBUS GPE	3 000	2,375%	3 151,5	-82,1	3 279,9	210,5	3 000,0
XS1109802303	2020-09-11	VODAFONE GROU 1%20	200	1,000%	203,2	-2,5	201,1	0,4	200,0
XS1135276332	2022-04-06	SHELL INT FIN 1%22	100	1,000%	99,8	-0,2	102,8	3,2	100,0
XS1139091372	2021-11-19	LLOYDS BANK 1%21	200	1,000%	203,2	-1,8	204,1	2,7	200,0
XS1169630602	2022-01-19	CASALNB0.875%JAN22	100	0,875%	99,5	0,0	102,1	2,6	100,0
XS1233734562	2027-05-28	MICHELIN	2 500	1,750%	2 500,0	0,0	2 773,1	273,1	2 500,0
XS1326536155	2022-10-15	AFD0.50%15OCT22	300	0,500%	299,0	0,4	306,7	7,3	300,0
XS2055079904	2031-09-25	WINTER D 1,823%31	2 000	1,823%	2 056,4	-0,4	2 092,8	36,8	2 000,0
XS2081016763	2034-11-15	BP CAPIT 1,104%34	2 000	1,104%	2 024,6	-0,2	2 013,4	-11,0	2 000,0
Obligations dans l'OCDE					178 040,6	-3 394,8	185 094,1	10 448,3	172 205,0
filiale		CARMA VIE	6 098		6 097,9	0,0	9 211,8	3 113,9	6 098,0
filiale		LYBERNET	4 608		4 608,5	0,0	4 666,7	58,2	100,0
		BCA EXPERTISE	1		0,6	0,0	0,6	0,0	
Action dans l'OCDE					10 706,9	0,0	13 879,1	3 172,2	6 198,0
c. épargne		E L Carrefour			87,3	0,0	87,3	0,0	
FR0011046085		BNP PARIBAS DEPOSI			41 201,0	0,0	41 211,2	10,2	
FR0010137174		BNPP EU.VAL.CL.D2D			3 027,7	0,0	3 091,6	63,9	
LU0089290844		PV DIVE.DYN.CD3DEC			3 020,1	0,0	3 126,1	106,1	
FR0000931412		COVEA SECURITE G4D			352,7	0,0	349,5	-3,2	
FR0000931446		COVEA M.TERM.C 4D			1 019,3	0,0	1 018,2	-1,1	
LU1602576958		ELF			3 012,9	0,0	3 055,2	42,3	
FR0125442444		TNMT 3 ANS			2 000,0	0,0	2 010,8	10,8	
FR0125442857		TNMT 9 ANS			2 000,0	0,0	1 991,8	-8,2	
XS1941754852		ITRAXX EUROPE			1 000,0	0,0	1 021,0	21,0	
OPCVM dans l'OCDE					56 721,0	0,0	56 962,7	241,7	0,0
					260 337,3	-3 394,8	271 219,1	14 276,6	178 403,0

**Concement uniquement des parts et actions détenues dans des sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation.*

Note n°17 – Filiales et participations (en K €)

	Capital En nombre de parts	Réserves, report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A/ Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la société astreinte à publication										
1) Filiales (+ 50 %)										
CARMA VIE SA	*400 000*	*3 075*	*99,99%*	*6 098*	*6 098*	*0*	*0*	*60 136*	*614*	*336*
LYBERNET SAS	*4 304*	*55*	*100.00%*	*4 608*	*4 608*	*0*	*0*	*22 106*	*669*	*250*
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au § A										
a) Filiales françaises										
2) Participations non reprises au § A										
a) Participations en France										

Note n°18 – Echéances et délai de règlement des créances et des dettes

Echéance des créances :

	2019				2018
	Moins 1 An	De 1 à 5 Ans	Plus de 5 Ans	Total	Total
Primes acquises non émises nettes	3 993			3 993	3 708
Assurés	514			514	426
Intermédiaires Assurances	4 175			4 175	3 699
Autres tiers	0			0	0
Créances nées d'opérations d'assurances directes*	**8 682**			**8 682**	**7 833**
Créances nées d'opérations de réassurance	**0**			**0**	**0**
Personnel	14			14	3
Etat organismes Sociaux	2 374			2 374	139
Débiteurs Divers*	2 602			2 602	3 212
Autres Créances	**4 990**			**4 990**	**3 354**
Comptes Courants	**0**			**0**	**0**
TOTAL	**13 672**			**13 672**	**11 187**

* Dont part des entreprises liées : 571 K€ à moins d'1 an (2 860 K€ en 2018)

Echéance des dettes :

	2019				2018
	Moins 1 An	De 1 à 5 Ans	Plus de 5 Ans	Total	Total
Assurés	159			159	266
Intermédiaires d'Assurances	8 821			8 821	7 981
Autres tiers	0			0	0
Dettes nées d'opération d'assurances directes*	**8 980**			**8 980**	**8 247**
Réassureurs	**4 269**			**4 269**	**2 160**
Dettes envers Etablissements de crédit	**4 522**			**4 522**	**1 793**
Dépôts de garanties des clients	0		8 883	8 883	8 806
Personnel	1 162			1 162	1 601
Etat Sécurité Sociale	6 262			6 262	8 233
Créanciers Divers*	8 814			8 814	12 001
Autres Dettes	**16 238**		**8 883**	**25 121**	**30 641**
TOTAL	**34 009**		**8 883**	**42 892**	**42 841**

* Dont part des entreprises liées : 2 656 K€ à moins d'1 an (2 964 K€ en 2018) et 834 K€ de charges à payer concernant des factures non parvenues de frais généraux.

Note n°19 – Provisions pour risques et charges (en K €)

	2018	AUGMENTA-TION	DIMINUTION	AUTRES MOUVE-MENTS	2019
Provision pour investissement	0	0	0		0
Indemnité de fin de carrière et retraite	1 167	180	0		1 347
Provision pour risque fiscal	2 785	0	0	0	2 785
Provision pour charges RV	0	690	0	0	690
TOTAL	**3 952**	**870**	**0**		**4 822**

Note n°20 – Evolution de la sinistralité (en K€)

Exercice 2017	**2017**
Règlements	48 235
Provision sinistres	54 860
Total des sinistres	**103 095**
Cotisations acquises	**183 212**
S/C en %	**56%**

Exercice 2018	**2017**	**2018**
Règlements	66 555	55 553
Provision sinistres	15 593	44 369
Total des sinistres	**82 148**	**99 922**
Cotisations acquises	**183 212**	**199 711**
S/C en %	**45%**	**50%**

Exercice 2019	**2017**	**2018**	**2019**
Règlements	70 173	75 999	57 059
Provision sinistres	15 098	18 654	58 353
Total des sinistres	**85 271**	**94 653**	**115 412**
Cotisations acquises	**183 212**	**199 711**	**201 666**
S/C en %	**47%**	**47%**	**57%**

Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif (en K€)

Actif	2019	2018
Intérêts Courus Non Echus	1 881	2 282
Frais d'acquisition Reportés	17 510	18 635
Différence de Remboursement à Percevoir	128	317
Charges Constatées d'Avances	1 508	1 811
TOTAL	**21 027**	**23 045**

Passif	2019	2018
Amortissement Différence de remboursement	3 523	3 600
Produits constatés d'avance	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**3 523**	**3 600**

Note n°22 – Variations des fonds propres (en K €)

	31/12/2018	Affectation Imputation	Résultat 2018 Dividendes	Mouvements de l'Exercice	31/12/2019
Capital Social	23 270				23 270
Prime d'émission *	23 988				23 988
Réserves statutaires	4				4
Réserve de Capitalisation	0				0
Autres Réserves	15 436				15 436
Provisions règlementées	0				0
Report à Nouveau	36 166		5 533		41 699
Résultat de l'exercice	5 533		– 5 533	7 064	7 064
TOTAL	**104 397**	**0**	**0**	**7 064**	**111 461**

Note n°23 – Engagements donnés et reçus (en K €)

	2019	2018
Engagements reçus	**18 557**	**20 674**
Avals, cautions et garanties de crédits reçus	18 557	20 674
Titres reçus en garantie		
Autres engagements reçus		
Engagements donnés	**0**	**0**
Avals, cautions et garanties de crédits donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements don nés		

Note n°24 – Actionnariat

Le capital social de 23 270 000 € est composé de 1 525 627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions
Carrefour SA	762 916	50,00 %
Covea Coopérations	762 664	49,99 %
Autres	47	0,01 %
Total	1 525 627	100 %

Note n°25 – Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat par catégorie (non-vie & dommages corporels)	AFFAIRES DIRECTES- France												NON-VIE & DOMM CORP	NON-VIE & DOMM CORP		NON-VIE & DOMM CORP
	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (est. 20)		DOMMAGES CORPORELS	AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS	CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS.CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORTS	TOTAL	ACCEPTATIONS France pour les assureurs	LPS depuis la France	TOTAL GENERAL
	FRAIS DE SOINS	AUTRES	Autres (dont incap inval)	RC (est. 22)	DOMMAGES (est. 23)	PARTICULIERS (est. 24)	(est. 27)	(est. 28)	(est. 29)	(est. 30).	(est. 31)	(est. 34)				
	20	Affaires directes	21	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes			
Résultat technique																
Solde de souscription																
Primes de l'exercice																
Primes nettes																
Primes et accessoires émis	4 729 857,18	9 875 113,78	28 229 484,10	22 569 963,91	36 779 249,79	45 965 784,12	5 312 286,53	3 922 618,31	5 824 943,21	8 689 265,70	32 067 551,93		193 827 432,56	5 977 762,85	21 300 726,77	221 105 922,18
Charges d'annulations		878 198,33	-	5 061 684,51	7 677 568,36	5 258 567,38	532 785,54	435 681,84	1 361 851,62	685 496,64	286 057,70		22 397 933,92		80 930,57	22 478 864,49
Ristournes																
Primes à émettre nettes clôture																
Primes à émettre nettes ouverture																
Sous-total primes nettes	4 729 857,18	9 004 921,45	28 229 484,10	17 537 365,40	29 692 683,43	40 627 216,74	4 619 498,99	3 422 936,47	5 463 091,59	4 999 769,06	31 721 454,23	-	171 429 498,64	5 977 762,85	21 219 796,20	198 627 057,69
Variation de provision pour primes non acquises																
Prov. primes non acquises clôture	140 724,47	48 352,95	-	1 001 149,84	1 932 617,31	16 561 329,95	258 484,48	279 113,65	72 169,98	26 746,91	6 511 656,96	82,10	26 832 429,20	-	22 038 117,64	48 870 546,84
Prov. primes non acquises ouverture	101 281,73	31 762,64	-	1 091 328,53	2 141 777,88	17 263 819,17	263 892,68	216 351,42	71 666,13	51 776,61	9 841 099,77	82,10	31 074 815,50	-	20 834 585,03	51 909 400,53
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	39 442,74	16 590,31	-	- 90 178,69	- 209 159,83	- 702 489,22	- 5 408,12	62 762,23	583,85	- 25 029,70	- 3 329 423,81	-	- 4 242 390,30	-	1 203 532,61	- 3 038 857,69
Sous total primes de l'exercice	4 690 614,44	8 988 331,14	28 229 484,10	17 627 664,09	29 901 843,32	41 329 705,96	4 624 907,11	3 360 174,24	5 462 507,74	5 024 798,76	35 050 878,04	-	175 671 888,94	5 977 762,85	20 016 263,59	201 665 915,38
Charge des prestations																
Sinistres payés	2 283 278,57	516 532,47	1 263 574,42	22 279 753,51	27 943 183,66	23 367 852,23	1 961 238,68	3 311 438,28	648 276,50	2 446 157,01	6 974 122,08		92 833 398,57	293 538,42	3 742 821,25	96 869 918,24
Versements period. de rentes payés				571 141,71	34 927,32								606 069,03			606 069,03
Recours encaissés		2 801,84		4 441 434,72	7 485 513,54	1 884 298,26	1 584,32	48 987,88	48 724,53	4 862,74	-		13 901 314,03			13 901 314,03
Frais de gestion des sinistres	5 644,08	230 825,98	256 643,44	2 554 684,71	3 361 588,76	7 964 349,78	439 183,11	1 562 878,18	571 420,75	293 994,04	764 698,58	- 10,42	17 845 455,92	25 268,82	1 113 960,55	18 984 685,29
Provisions pour sinistres clôture	649 908,00	901 481,38	2 796 968,90	90 513 750,64	6 568 948,55	16 503 518,91	19 495 000,00	19 527 811,98	2 071 000,00	1 681 000,00	2 434 213,08	-	144 094 513,37	799 000,00	1 457 000,00	146 350 513,37
Provisions pour sinistres ouverture	514 816,07	641 668,00	4 325 515,75	83 646 248,52	5 854 668,12	15 827 733,27	15 631 355,12	8 947 285,57	1 293 327,00	883 815,12	5 349 863,35	-	147 816 523,85	616 644,69	1 616 424,51	149 247 832,45
Prévisions de recours a ene. clôture				3 147 677,78	2 497 322,22	2 452 000,00		-	363 000,00				8 500 000,00			8 500 000,00
Prévisions de recours a ene.ouverture				3 167 654,00	2 329 636,00	1 829 814,00		271 000,00	124 000,00				7 531 566,00			7 531 566,00
Provisions pour égalisation clôture	8 408,00	10 008,00	-	-	-			-	-	-	-	-	18 000,00	-	-	18 000,00
Provisions pour égalisation ouverture	8 435,15	10 616,31	-	-	-	459 000,00	132 201,00	-	-	-	-	-	611 252,46	-	-	611 252,46
Autres provisions techniques clôture	152 418,00			14 344 692,00	984 480,00								15 401 410,00		-	15 401 410,00
Autres prov. techniques ouverture	152 418,00			12 745 992,00	261 753,00		58 481,32						13 218 636,32		-	13 218 636,32
Sous-total charge des prestations	2 342 477,43	1 005 742,48	- 2 828,98	19 478 234,55	26 626 528,84	23 993 784,31	- 2 848 244,85	15 624 919,80	1 709 645,72	3 833 273,19	4 724 144,30	- 10,42	95 085 586,29	501 023,15	4 697 457,29	100 284 066,73
Total solde de souscription	2 336 137,01	7 982 588,74	28 223 313,88	- 1 942 670,48	3 675 314,48	17 330 901,65	7 573 151,16	- 12 264 744,76	3 752 942,02	1 191 525,57	30 326 733,74	10,42	80 586 302,65	5 476 739,70	15 318 806,30	101 381 848,65
Charges d'acquisition et gestion nettes																
Frais d'acquisition	736 798,10	4 758 362,29	11 658 048,86	4 582 945,27	7 651 716,83	10 136 354,86	986 679,36	683 588,47	3 764 255,59	1 346 233,94	20 572 878,79	-	66 207 277,33	-	12 658 942,13	78 866 119,46
Frais admin.	174 753,59	487 556,35	934 496,49	656 978,32	1 063 444,37	1 520 176,13	172 867,31	128 863,86	284 258,96	167 378,71	1 186 696,96	-	6 742 710,96	5 464 352,46	909 168,00	13 116 231,42
Aut.charges nettes de produits tech.	137,75	266,48	- 1 805 762,98	517,87	- 91 312,38	- 11 556,94	136,27	100,95	160,39	147,70	535,42	-	- 1 110 226,87	39,54	736 180,99	- 373 998,34
Subventions d'exploitation reçues																
Total charges d'acquisition et gestion nettes	911 689,35	5 246 245,12	10 982 782,37	5 160 441,46	8 649 849,88	11 646 974,85	1 159 682,94	812 753,28	3 968 675,44	1 533 760,35	21 760 511,08	-	71 839 758,42	5 464 392,00	14 304 291,12	91 608 352,54
Solde financier																
Produits des placements alloues	28 185,90	18 670,07	76 277,38	1 498 122,12	192 441,48	798 668,77	85 758,32	349 536,59	46 534,66	26 456,82	234 348,25	2,43	3 347 403,99	23 692,50	696 633,32	4 067 789,81
Dont revenus et autres produits de placements	23 945,31	16 208,57	64 901,48	1 272 729,69	163 486,53	671 785,36	72 962,73	296 958,29	39 533,49	22 475,69	199 090,41	2,87	2 843 784,94	20 127,94	591 875,37	3 455 788,25
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements	3 066,95	6 134,52	24 537,18	481 921,29	61 965,27	254 342,58	27 583,61	112 440,83	14 969,44	8 518,47	75 365,98	0,77	1 076 904,89	7 621,50	224 114,80	1 308 541,19
Dont charges des placements alloues	2 802,33	1 696,98	7 583,73	148 547,84	19 133,14	78 669,83	8 527,15	34 752,19	4 626,62	2 630,34	23 239,61	0,24	332 609,95	2 355,58	69 267,06	404 431,59
Dont frais externes et internes de gestion alloues	2 624,83	1 369,42	5 477,47	167 580,82	13 819,21	56 777,28	6 154,87	25 180,34	3 341,65	1 899,98	16 828,53	0,17	240 376,79	1 701,36	50 029,49	292 107,64
Total solde financier	28 185,90	19 670,07	76 277,38	1 498 122,12	192 441,48	798 668,77	85 758,32	349 536,59	46 534,66	26 456,82	234 348,25	2,43	3 347 403,99	23 692,50	696 633,32	4 067 789,81
Solde de réassurance																
Primes cédées aux réassureurs	-	88 598,85	3 704 495,38	3 536 381,55	284 779,22	2 827 084,74	2 172 743,49	563 221,22		3 829 281,41	34 725,64	-	16 152 304,10	-	-	16 152 304,10
Part réass. dans prestations payées	-	43 845,65	153 972,50	3 467 765,77	- 142 283,49	833 473,85	- 142 547,38	367 893,72	29 586,55	1 308 005,85	11 350,08	-	5 922 255,43	-	-	5 922 255,43
Part réass. dans Prov. tech. clôture	-	135 083,45	-	48 376 748,39	178 056,13	2 758 853,04	7 669 333,61	7 298 152,43	86 429,27	625 556,53	2 936,34	-	59 172 789,19			59 172 789,19
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	-	264 624,24	-	48 113 614,62	300 437,84	2 514 616,75	8 972 719,31	2 636 928,77	100 987,80	379 431,26		-	54 681 946,60			54 681 946,60
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-				-	-	-	262 257,77	-	-	262 257,77	95 794,16	-	358 051,93
Total solde de réassurance	-	- 106 979,99	- 3 858 523,48	195 117,99	- 476 949,62	- 1 749 738,41	- 3 619 677,17	5 955 944,16	15 128,82	- 1 219 699,32	- 28 379,30	-	- 5 476 948,31	95 794,16	-	- 5 381 154,15
Total résultat technique	1 454 633,56	2 648 433,71	5 766 284,61	- 5 309 871,81	- 5 259 837,54	4 724 957,86	2 998 157,37	- 7 677 015,29	- 154 669,94	- 1 235 678,08	8 780 191,61	12,85	6 616 998,90	131 834,36	1 711 298,50	8 460 131,76

Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes (en K€)

	France	Espace économique européen (hors France)	Hors Espace économique européen
Affaires directes	171 429	21 220	0

Note n°27 – Evolutions des provisions techniques (en K€)

	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		VARIATIONS DES PROVISIONS BRUTES	PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	
	2019	2018		2019	2018
Provisions Primes non Acquises	48 871	51 909	(3 038)	780	780
Provisions Sinistres à Payer	146 351	149 184	(2 833)	58 393	54 583
Prévision de Recours à Encaisser	(8 500)	(7 468)	(1032)		
Provisions Risques en Cours	0	59	(59)		
Provisions Risque Croissant	152	152	0		
Provisions Pour Egalisation	19	611	(592)		
Provisions mathématiques de rentes	15 249	13 008	2 241		
TOTAL	**202 142**	**207 455**	**(5 313)**	**59 173**	**55 363**

Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement (en K€)

PRODUITS	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2019	2018
Dividendes	586			586	383
Revenus des Autres Placements			5 406	5 406	5 685
Autres produits des placements			9	9	57
Produit Provenant de la Réalisation des Placements			2 447	2 447	1
Amortissements des décotes			149	149	128
Autres revenus financiers					
TOTAL	**586**	**0**	**8 011**	**8 597**	**6 254**

CHARGES	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2019	2018
Frais de Gestion des Placements, Frais Financiers			443	443	797
Amortissements financiers			796	796	856
Perte Provenant de la Réalisation de Placements			119	119	175
Dotation réserve de capitalisation			0	0	0
Amortissement Immeubles					
Autres charges financières					
TOTAL	**0**	**0**	**1 358**	**1 358**	**1 828**

Note n°29 – Personnel (en K€)

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant.

	2019	2018
Charges de personnel		
Salaires	4 990	5 044
Pensions de retraite	185	161
Charges sociales	2 139	2 449
Commissions versées au personnel commercial		
Autres	674	871
Total	7 988	8 525
Personnel en ETP	91	94
Montant versé aux agences de travail temporaire	91	165
Personnel intérimaire en ETP	1	1

	2019	2018
Effectif moyen du personnel		
Direction	5	7
Cadres	66	65
Non cadres	36	34
Total *	107	106
Masse salariale (par catégorie)		
Direction	1 092	1 619
Cadres	5 291	5 447
Non cadres	1 587	1 445
Total	7 970	8 511

Note n°30 – Ventilation des commissions (en K€)

	2019		**2018**	
	Assurance directe	**Acceptation**	**Assurance directe**	**Acceptation**
Commissions d'Acquisition	**78 866**	**0**	**81 730**	**0**
Commissions d'Administration	**7 633**	**5 483**	**9 359**	**5 291**
Commissions de Gestion Sinistres	**18 962**	**23**	**15 430**	**31**
Autres Commissions techniques	**0**	**(358)**	**0**	**(403)**
- Commissions reçues des réassureurs	0	(358)	0	(403)
TOTAL *	**105 461**	**5 148**	**106 519**	**4 919**

Note n°31 – Produits exceptionnels (en K€)

	2019	2018
PRODUITS		
Dégrèvement taxe excédent de provision*	0	0
Reprise provision pour frais de personnel	0	0
Divers	149	7
TOTAL	**149**	**7**
CHARGES		
Rappel impôt	0	0
Cessions immobilisations	0	0
divers	753	474
TOTAL	**753**	**474**

Note n°32 – Charges non techniques (en K€)

	2019	2018
A néant		
TOTAL	**0**	**0**

Note n°33 – Participation et Charges d'impôts (en K€)

	2019	2018
Participation	**4**	**-7**
Charges d'impôt comptabilisées	**4 042**	**6 764**
Impôts sur les bénéfices *	3 387	6 210
Taxe de 3% sur les dividendes versés	0	0
Taxe sur excédent de provisions techniques	664	684
Crédits Impôts	-9	-130
Montant payé sur l'exercice	**5 812**	**3 818**
Montant restant dû**	**-2 284**	**2 389**

* dont (94) K€ d'écart IS 2018, provision d'IS 2019 de 3 481 K€

** la charge d'IS au titre de l'exercice 2019 est entièrement payée, un remboursement partiel est donc attendu sur 2020

AUTRES INFORMATIONS

Note n°34 – Consolidations des comptes

Les comptes de la Société sont inclus :

- par intégration globale dans les comptes consolidés de CARREFOUR SA

RCS Nanterre 652 014 051 ayant son Siège Social 33 Av. Emile Zola 92649 Boulogne Billancourt Cedex

- par mise en équivalence dans les comptes combinés établis par la SGAM COVEA (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle COVEA – 86-90 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS).

Par ailleurs, Carma, société mère du groupe Carma, consolide le groupe assurantiel par intégration globale de ses filiales.

Note n°35 – Honoraires des Commissaires aux comptes

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans les comptes consolidés de Carrefour SA.